CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commnauté de communes des Pays de L'Aigle

Servitude d'utilité publique

Aube

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Approbation : 26/09/2024

1:3 533

Cadastre DGFiP©2024

Plan n°1 / 41

AC1 - Monuments historiques

AC1 - Protection des Monuments historiques - Périmètre de protection

AC2 - Protection des sites et monuments naturels (Site classé et site inscrit)

AS1 - Protection des eaux

I3 : Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

I4 - Ouvrage de transport et de distribution d'électricité

T1 - Zone d'emprise ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

T5 : Servitude aéronautique de dégagement

PM1 - Plans de Prévention des risques naturels (PPRi de la Vallée de la Risle)

- Zone rouge - aléa fort
- Zone rouge - aléa moyen
- Zone bleue - aléa fort
- Zone bleue - aléa moyen

Servitude d'Utilité Publique non représentée :

INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles (Beaufrai, La Ferté-en-Ouche, La Gonfrière, Saint-Nicolas-de-Sommaire et Saint-Symphorien-des-Bruyères)
T4 : Servitude aéronautique de balisage
T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (concerne toutes les communes du territoire)
PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage ou d'anciennes carrières

Cadastre

- Bâtiment en dur
- Bâtiment léger
- A100 Parcelle
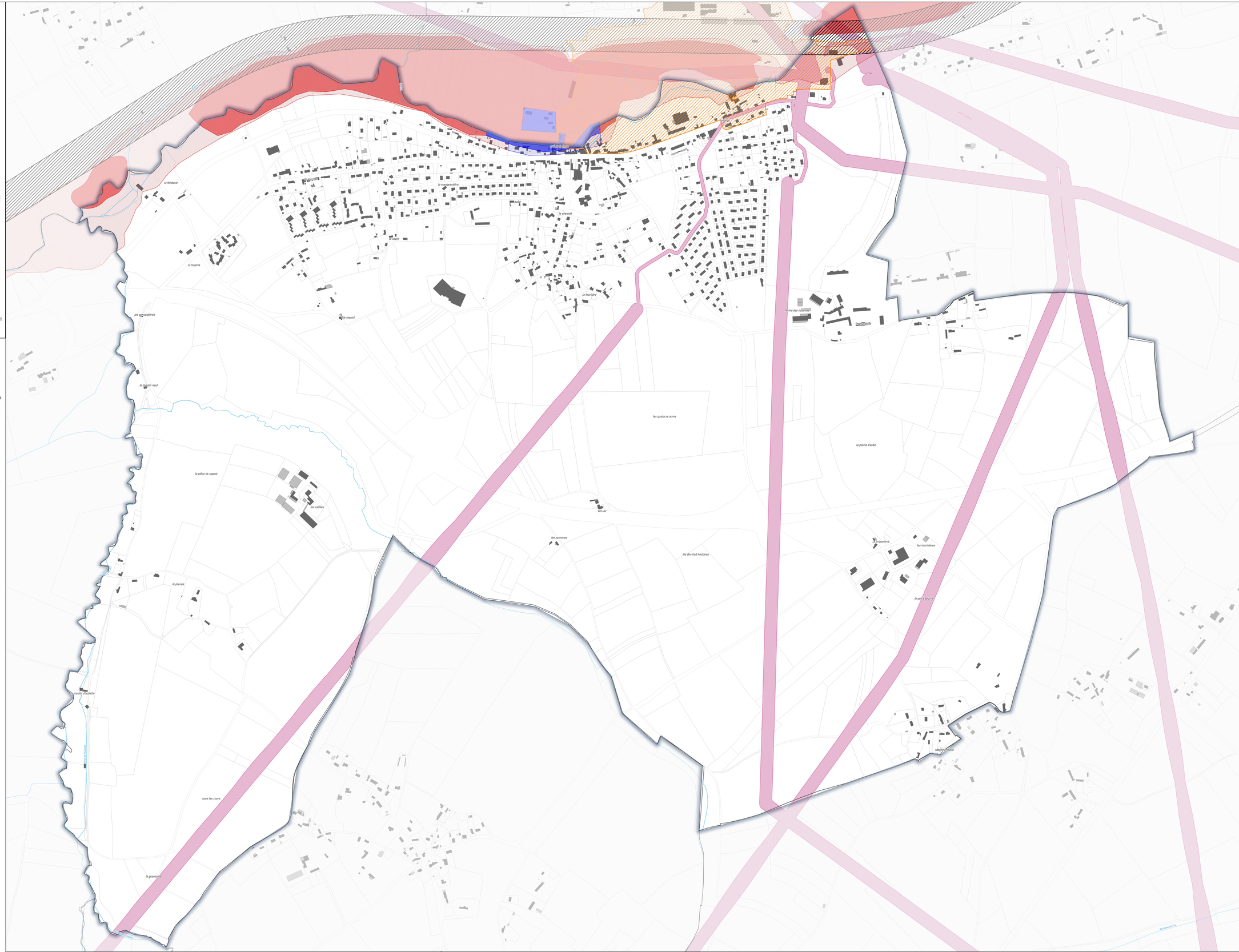
0 100 m